

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

Séance plénière

AVIS

Date :
19 juin 2013

Objet : **Plan de gestion 2013-2022 de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon**

Vote :
Avis favorable

Résumé

Ce plan de gestion est présenté par Emmanuel JOYEUX (ONCFS) et Frédéric CORRE (LPO), conservateurs de la RNN (respectivement de ses parties vendéenne et charentaise maritime). Administrativement il y a bien 2 réserves mais sur le plan fonctionnel, et en matière de gestion, on considère la baie comme une seule entité : on parlera donc du plan de gestion de la réserve de la Baie de l'Aiguillon. Le plan de gestion est dimensionné pour une période de mise en application de 10 ans, afin de faciliter sa prorogation au bout des 5 ans de mise en œuvre le cas échéant. Il a reçu l'avis favorable du conseil scientifique de la réserve (17 janvier 2013), de son comité consultatif (4 février 2013) et du CSRPN Poitou-Charentes (23 mai 2013).

Détail de l'avis de la commission

Le document est élaboré à partir du guide méthodologique de l'ATEN : la première partie établit le diagnostic complet de la réserve, la deuxième présente la gestion proposée (la troisième partie évaluation sera rédigée en fin de mise en œuvre du plan). Les objectifs de la gestion sont définis par une approche fonctionnelle de la Baie de l'Aiguillon et regroupés en objectifs à long terme selon des critères géographiques (OLT1 maintenir et améliorer les fonctions écologiques de la baie en agissant à l'intérieur de celle-ci, OLT2 optimiser sa fonctionnalité écologique en intervenant hors RNN, OLT3 : observatoire de la qualité de l'écosystème).

L'approche par le volet fonctionnel est intéressante, le descriptif de toutes les actions du plan est très fouillé. Le document est dans l'ensemble remarquable : complet, pragmatique et efficace. La présentation qui en a été faite en séance a par ailleurs été à la fois claire et concise.

Quelques remarques peuvent toutefois être prises en compte sans difficulté par les rédacteurs pour parfaire le document.

Il manque une évaluation de l'effet réserve sur les espèces d'oiseaux d'eau chassables notamment, même si d'autres facteurs complexes (sédimentation et recul de la zone d'alimentation des limicoles/tadornes par exemple) seraient à prendre en compte. L'évolution semble moins positive localement qu'au niveau national en matière de compétition interspécifique pour l'alimentation. Cet aspect est à évoquer au minimum dans ce plan sans forcément entrer dans le détail.

Si l'objectif du plan n°7 (OP7 : contribuer à la valorisation pédagogique de la RNN) a vocation à rester dans l'OLT1 (maintenir et améliorer les fonctions écologiques de la baie), sa formulation mériterait d'être revue afin d'améliorer la convergence OP7/OLT1.

Le plan manque d'outils permettant de conceptualiser les résultats, outils qui faciliteraient au bout de 5 ans de gestion la validation d'une prorogation du plan pour 5 années supplémentaires. Un travail sera à mener en début de gestion par les conservateurs pour définir des indicateurs précis.

.../...

Organismes consultés (page 10) : le principal organisme en charge des connaissances et des avis sur le domaine marin, l'Ifremer, aurait dû être consulté en tant que tel. De même, on s'étonne de ne pas voir de consultation de l'IRSTEA-Cemagref, dont l'équipe Ecosystèmes Estuariens et Poissons Migrateurs possède une forte compétence dans le domaine, par exemple quant au suivi de la faune ichtyologique dans le cadre de la DCE.

A223. Qualité des eaux marines. La pollution engendrée par les fientes d'oiseaux : a-t-on des exemples avérés ailleurs ? Dans l'affirmative, citer les sources. S'il ne s'agit que d'une hypothèse, il n'est pas judicieux de la retenir. Par contre, il convient d'intégrer les travaux de l'Ifremer sur la qualité biologique et chimique des juvéniles de sole des nurseries du littoral. L'objectif était de rechercher une relation entre la qualité de l'habitat et les performances physiologiques des jeunes poissons, l'exemple extrême étant donné par l'estuaire de la Seine.

A232. Même si cela est décrit en A24221, citer l'impact des élevages de bivalves filtreurs sur la sédimentation. La littérature doit pouvoir fournir une comparaison entre les effets induits par les champs de bouchots et les champs de filières en pleine eau. A terme, le colmatage en cours conduira à un transfert vers l'ouest des habitats très productifs favorables à la fonction nurserie. D'où l'intérêt de prévoir une marge de protection des habitats vers l'ouest.

A2421. Bien que les études soient encore limitées sur ce maillon, il faut citer le rôle des vasières nues (Habitat 1140) par la productivité très forte du microphytobenthos et de la méiofaune. Une recherche bibliographique rapide permettra de valider l'hypothèse.

A2421.14. Cartographie des habitats par Bocher *et al.* (2011). Les conservateurs devront rappeler que la faune endogée des vases sableuses (EUNIS) constitue les proies dominantes des juvéniles de poissons benthiques et de nombreux oiseaux (anatidés et limicoles), et justifie la fonction nurserie.

A2434. Les poissons. L'allusion à la seiche (mollusque) avec les poissons ouvre la porte aux autres espèces d'importance écologique et halieutique comme la crevette grise, etc. Quelques fautes d'orthographe dans les noms latins. Problème de vocabulaire pour « catadrome » confondu ici avec « thalassotoque », tout comme ailleurs le mauvais usage de « piscicole » au lieu de « ichtyologique ».

Il manque une cartographie des nurseries (de soles notamment), tout comme une description des ressources exploitées (tous groupes) dans le Pertuis et qui dépendent pour bon nombre de la survie et la croissance des stades jeunes sur les vasières de la baie.

A2436. Faune benthique. Quelques fautes d'orthographe dans les noms latins. Des absences : les crustacés ? *Crepidula* ? Ce chapitre devra être complété.

A 342. La pêche professionnelle.

A3421. Pêche de la civelle. La gestion de l'ensemble de la population de l'ouest européen et de l'Afrique du Nord, voire de la Méditerranée, échappe au niveau régional. A l'échelle d'un bassin versant, comme c'est le cas ici, le premier objectif doit porter sur les habitats, dont il faut reconquérir les surfaces et la qualité, tout en modérant les captures professionnelles en fin de saison (mars - avril). Pour parvenir à ce dernier point, il est indispensable de disposer d'un double suivi, celui des captures (licences, effort de pêche, fiches de pêche, avec un bon niveau de contrôle) et celui de la phénologie de la migration (pêches expérimentales tout au long de la période de migration, soit de novembre à mai). Voir les allusions plus loin (A524) à l'objectif à long terme (OLT) d'observatoire et d'indicateurs.

A3422. Pêche côtière. Le paragraphe est un peu court. Il faudrait compléter par un descriptif des activités halieutiques et des métiers pratiqués dans la baie et dans le Pertuis. Crevette grise, mulot, anguille sont des cibles potentielles. Les conchyliculteurs possèdent souvent un rôle de pêche. Des rapports anciens (années 1970-80) existent et donnent des références utiles.

A343. Conchyliculture. Il conviendrait d'indiquer les espèces de moules (*Mytilus edulis* et *Mytilus galloprovincialis* ?) et d'huîtres. Rappeler en outre l'activité ancienne d'extraction de sable à la Pointe d'Arçay, jusqu'aux années 1980, avec ses effets négatifs sur le benthos et ses effets sur le colmatage de la baie.

A.3452. Pêche de loisir. Il faut rappeler que, s'agissant de poissons, la quasi totalité des individus présents sur la baie et l'estuaire sont des juvéniles, dont la capture doit être strictement interdite : le respect des tailles réglementaires est obligatoire. Il devrait faire perdre tout intérêt à cette activité.

.../...

A42. Activités de loisir. Il convient d'attirer l'attention sur le développement des sports de glisse de type kite-surf, wind-surf etc. Il se peut que certains sites, dans certaines conditions de vent, soient identifiés comme des spots très fréquentés, avec des conséquences diverses (piétinement de dunes, déchets, gêne des oiseaux, ...). Pour le moins, une information et une éducation de ce type d'usagers, qui sont en général sensibles à la valeur des systèmes naturels, sont à prévoir.

Quelques ajouts de références bibliographiques non obsolètes, portant sur la fonction de nurricerie des Pertuis Charentais :

- **Le Pape, O.**, Holley, J., Guérault, D., Désaunay, Y., 2003c. Quality of coastal and estuarine essential fish habitats: estimations based on the size of juvenile common sole (*Solea solea* L.). *Estuar Coast Shelf Sci*, 58 : 793-803.
- **Le Pape O.**, Chauvet F., Mahévas S., Lazure L., Guérault G., Désaunay Y. (2003a). Quantitative description of habitat suitability for the juvenile common sole (*Solea solea*, L.) and contribution of different habitats to the adult population in the Bay of Biscay (France). *Journal of Sea Research*, 50 : 139-149.
- **Le Pape O.**, Guérault D., Désaunay Y., 2004. Effect of an invasive mollusc, American slipper limpet *Crepidula fornicata*, on habitat suitability for juvenile common sole *Solea solea* in the Bay of Biscay. *Marine Ecology Progress Series*, 277 : 107-115.
- **Le Pape O.**, Baulier L., Cloarec A., Martin J., Le Loch F., Désaunay Y., 2007. Habitat suitability for juvenile common sole (*Solea solea*, L.) in the Bay of Biscay (France): A quantitative description using indicators based on epibenthic fauna. *Journal of Sea Research*, 57 : 126-136.
- **Koutsikopoulos C.**, Désaunay Y., Dorel and Marchand, 1989. The role of coastal areas in the life history of sole (*Solea solea* L.) in the bay of Biscay. *Topics in Marine Biology* (J. D. Ros ed.), *Scientia Marina*, 52 : 567-575.
- **Koutsikopoulos C.** Dorel D. et Désaunay Y., 1995. Movement of Sole (*Solea solea* L.) in the bay of Biscay: Coastal environment and spawning migration. *J. Mar. Biol. Ass. U. K.* 75 : 109-126.
- **Gilliers C.**, Le Pape O., Désaunay Y, Morin J., Guérault D., Amara R., 2006 Are growth and density quantitative indicators of essential fish habitat quality? An application to the common sole *Solea solea* nursery grounds. *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 69 : 96-106.

En conclusion, le CSRPN propose un avis favorable au plan de gestion 2013-2022 de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon. En effet le document est très clair et très bien construit. Les remarques listées ci-avant pourront être intégrées sans difficultés et sans remettre en cause les objectifs du plan. Si certains éléments s'avèrent compliqués à intégrer à court terme, ils pourront faire l'objet de compléments en début de mise en œuvre de ce nouveau plan.

Le CSRPN insiste sur la problématique civelles et sur la gestion des ouvrages à la mer : il sait que le travail accompli jusqu'ici est conséquent et souhaite apporter ses encouragements aux gestionnaires pour la suite sur ces sujets délicats et complexes.

Le Président,



Jan-Bernard BOUZILLE